

Extrait du FCPE Jean Moulin

<http://fcpe.jmoulin.free.fr>

Amendement Carle : Le sénateur qui volait 4 millions d'euros à l'école publique !

-- Archives --

Publié le dimanche 19 décembre 2010

Modifié le vendredi 12 octobre 2012

Fichier PDF créé le jeudi 1er novembre 2012

Copyright (c) FCPE Jean Moulin - Tous droits réservés

Il fallait être courageux pour faire voter une nouvelle atteinte aussi indécente au service public d'éducation... Jean-Claude Carle, sénateur UMP l'a fait ! En pleine nuit et devant une assemblée réduite, il a fait voter un amendement au budget 2011 de l'Éducation Nationale, mesure assurant le transfert de 4 millions d'euros du budget de l'école publique à l'école privé.

Une éducation publique déjà mise à mal, au profit du privé.

En Novembre 2009, le Sénateur UMP J.C Carle faisait déjà adopter la Loi du même nom, prévoyant le financement d'établissements privés par des communes quand certains de ses résidents y étaient scolarisés. Cette loi renforce les inégalités déjà présentes entre l'enseignement public et privé, et légitime toujours plus la fuite vers le privé. A l'heure où la situation de l'éducation nationale est déjà catastrophique dans toute la France, ce vol de 4 millions d'euros au profit du privé est une aggravation supplémentaire des conditions d'études des jeunes scolarisés dans le public.

Un amendement de trop !

Dans ce contexte de d'affaiblissement politique et budgétaire du service public d'éducation, cette mesure n'en est que plus indécente. Avec cette rallonge, le sénateur ancre dans les textes la casse de l'enseignement public au profit du privé et les inégalités qu'elle engendre. C'est une mesure de trop contre l'Ecole de la République.

L'UNL exige le retrait immédiat de cette mesure mais également le retrait de la Loi Carle ! Nous serons extrêmement fermes, vigilants et intransigeant sur les suites que prendra cette annonce."